



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018

Le mercredi 21 février 2018, un Conseil des Ministres s'est tenu de 17h à 18h, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/-Mesures Générales

– Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles

C/-Communications

D/-Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité :

Le Conseil a adopté six (06) décrets relatifs à l'élection des sénateurs :

- le premier décret porte convocation du Collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

- le deuxième décret porte fixation de la durée de la campagne électorale pour l'élection des sénateurs ;
- le troisième décret détermine le nombre de lieux et bureaux de vote pour l'élection des sénateurs ;
- le quatrième décret porte définition des spécifications techniques des matériels et documents électoraux et détermine le nombre de bulletins de vote pour l'élection des sénateurs ;
- le cinquième décret porte réquisition des fonctionnaires, agents de l'Etat et Assimilés en vue de l'élection des sénateurs ;
- le sixième décret porte organisation et fonctionnement des bureaux de vote en vue de l'élection des sénateurs.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'élection des sénateurs, membres du Senat, deuxième chambre du Parlement ivoirien, institué par la Constitution de la 3^e République. Ainsi, sur proposition de la CEI, le Collège électoral pour l'élection des sénateurs est convoqué le samedi 24 mars 2018. Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à dix-sept heures. La campagne électorale est ouverte le lundi 19 mars 2018 à zéro heure zéro minute et close le jeudi 22 mars 2018 à minuit.

L'élection des sénateurs a lieu dans chaque Région et dans chaque District Autonome, au suffrage universel indirect et au scrutin de liste majoritaire à un tour, sans vote préférentiel ni panachage. A cet effet, il est créé trente-trois (33) lieux de vote et trente-cinq (35) bureaux de vote sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, les fonctionnaires et agents de l'Etat, les stagiaires et toute personne rémunérée par l'Etat ou l'un de ses démembrements dans les différents ressorts territoriaux de l'élection des sénateurs, sont réquisitionnés pour l'exécution des opérations électorales en qualité d'agents électoraux. Toutefois, cette obligation ne devient effective que pour les agents dument convoqués par la CEI.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de :

- Monsieur Paul MALONG AKARO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Soudan du Sud près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abuja (Nigéria) ;
- Monsieur Nelson OCHEGER, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Ouganda près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abuja (Nigéria).

C/- COMMUNICATIONS

1-Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la visite de travail en Côte d'Ivoire du Ministre portugais de la Défense.

Le Ministre de la Défense du Portugal, le Professeur Azeredo LOPES, effectuera une visite de travail et d'amitié en Côte d'Ivoire, du 24 au 25 février 2018. A l'occasion de cette visite, le Ministre ivoirien de la Défense et son homologue portugais approfondiront les questions liées à la sécurité dans le Golfe de Guinée, à l'opportunité de l'établissement d'un Accord de Défense entre les deux (02) pays, à la lutte contre le terrorisme dans la sous-région, etc., déjà abordées par les Chefs d'Etat des deux (02) pays lors de la visite officielle effectuée au Portugal en septembre 2017 par le Président de la République.

2-Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ;

Le Conseil a entendu une communication relative aux événements survenus à Bloléquin le samedi 17 février 2018.

Le samedi 17 février 2018 aux environs de 10h00, un gendarme de la brigade de Bloléquin, au cours d'un contrôle de routine, a ouvert le feu dans des circonstances non encore élucidées, sur un motocycliste qui est décédé des suites de ses blessures.

En représailles, les gendarmes ont été pris à partie par un groupe de jeunes et l'un d'eux a été lynché à mort. Ces incidents ont entraîné d'autres violences contre des personnes et des édifices publics et privés.

Le bilan fait état de deux (02) morts et trois (03) blessés ainsi que d'importants dégâts matériels, portant notamment sur la brigade de Gendarmerie, incendiée, quatorze (14) résidences de gendarmes, les résidences du préfet et du sous-préfet, saccagées et pillées, deux (02) véhicules endommagés et quarante-deux (42) motos en fourrière à la brigade de Gendarmerie, incendiées ou emportées.

L'intervention des autorités administratives, politiques et coutumières ainsi que celle des cadres locaux a permis de ramener le calme le même jour. Des renforts des FACI, de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale ont été déployés dans la localité pour assurer la sécurité des personnes et des biens. En outre, La section de recherches de la Gendarmerie Nationale et la Police Judiciaire ont été déployées sur le terrain pour recueillir des informations plus détaillées sur ces événements.

En attendant les résultats des enquêtes ouvertes, le Conseil des Ministres condamne avec la plus grande fermeté ces incidents ainsi que les violences et actes de destruction qui en ont résulté. Devant la gravité de ces faits, le Conseil a arrêté les mesures suivantes :

- le maintien du dispositif renforcé de sécurité dans la zone ;
- le redéploiement de toutes les autorités préfectorales de Bloléquin ;
- le déplacement de tous les gendarmes ayant plus de quatre (04) ans de présence dans la localité, soit dix-huit (18) gendarmes sur les trente et un (31) ;
- le démantèlement définitif de tous les barrages anarchiques ;

- la conduite d'une opération de ratissage afin de récupérer les armes illégalement détenues dans la zone ;
- l'ouverture d'un Commissariat de police à Bloléquin dans un bref délai.

Enfin, devant la gravité des faits et la récurrence des évènements de ce type ces derniers mois, le Chef de l'Etat fera une adresse à la Nation dans les prochains jours.

Fait à Abidjan, le 21 février 2018

Bruno Nabagné KONE

Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste,

Porte-parole du Gouvernement

porteparoledugvt@telecom.gouv.ci